



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville) le 30 juin 2026, 19 heures.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Etienne Côté, conseiller n° 2
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Geneviève Thiffeault, conseillère n° 4
Guillaume Vachon-Gagnon, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 234-1 N.S. modifiant le règlement numéro 234 N.S. afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 762 003 \$
4. Adjudication de contrat – dépôt des soumissions pour l'appel d'offres Aménagement d'un centre communautaire et du bureau municipal
5. Autorisation emprunt temporaire 5 235 300 – Caisse Desjardins
6. Autorisation de signature – Entente d'évaluation pour travaux majeurs Hydro-Québec
7. Autorisation d'embauche – Adjointe à la direction
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 02.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guillaume Vachon-Gagnon, appuyée par Étienne Côté;

2026-06-144

Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 234-1 N.S. modifiant le règlement numéro 234 N.S. afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 762 003 \$

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par Martin Germain que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Chesterville, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 234-1 N.S. modifiant le règlement numéro 234 N.S. afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 762 003 \$.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante et est disponible sur le site internet et au bureau municipal.

4. Adjudication de contrat – dépôt des soumissions pour l'appel d'offres Aménagement d'un centre communautaire et du bureau municipal

2026-06-145

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres public sur le site S.E.A.O. pour obtenir des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 avril 2026 à 13 h 30, en présence de témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) seule soumission, soit :

Abriart inc. : 3 460 695,00 \$, plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde le contrat à Abriart inc. conformément aux recommandations reçues de Sylvie-Claude Bossé, architecte, lesquelles confirment la conformité de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Étienne Côté;

Il est résolu,

QUE la Municipalité de Chesterville accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Abriart inc., pour un montant de 3 460 695,00 \$, plus taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt n° 234-1 N.S.;

QUE les travaux prévus soient inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) et que leur financement est assuré par le règlement d'emprunt n° 234-1 N.S., en plus des contributions provenant des programmes PRACIM et TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2026-06-146
5. **Autorisation emprunt temporaire 5 235 300 \$ – Caisse Desjardins**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra payer l'entrepreneur général pour les travaux du projet de l'aménagement du centre communautaire et du bureau municipal;
- CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1093 du code municipal du Québec toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine et qu'elle peut aussi contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Geneviève Thiffeault;
- Il est résolu,
- QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire une demande d'emprunt temporaire avec l'institution financière Caisse Desjardins pour un montant de 5 235 300 \$ afin de payer les travaux du projet de l'aménagement du centre communautaire et du bureau municipal;
- QUE** le conseil mandate le maire, M. Vincent Desrochers, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Joanne Giguère pour effectuer toutes les démarches requises et signer tous les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2026-06-147
6. **Autorisation de signature – Entente d'évaluation pour travaux majeurs Hydro-Québec**
CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a transmis à la Municipalité de Chesterville une entente d'évaluation pour travaux majeurs en date du 1er juin 2026 concernant une demande de déplacement de ligne ou de branchement existant pour l'adresse située près du 535, rue de l'Accueil;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistent notamment en le déplacement d'un poteau de fin de réseau avec transformateur;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût estimé des travaux électriques s'élève à 12 840 \$, plus taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit signer ladite entente afin de permettre le début des travaux d'ingénierie;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Guillaume Vachon-Gagnon;
- Il est résolu,
- D'AUTORISER** la réalisation du projet de déplacement d'infrastructures électriques situé près du 535, rue de l'Accueil au montant de 12 840 \$, plus taxes applicables;

D’AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chesterville, tous documents relatifs à cette entente;

QUE la dépense soit affectée au Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2026-06-148

7. Autorisation d’embauche – Adjointe à la direction
CONSIDÉRANT la nécessité d’une adjointe à la direction générale pour l’administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Thiffeault, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

QUE le conseil accepte que la directrice générale de la municipalité de Chesterville procède à l’embauche de Mme Guylaine Vincent pour combler le poste d’adjointe à la direction générale à la suite de l’entrevue de celle-ci;

QUE les conditions de travail de la personne qui sera embauchée soient confirmées par la signature du maire et de la directrice générale, d’un document à cet effet, avec 3 mois de probation.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8. Période de questions

2026-06-149

9. Levée de l’assemblée
CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l’ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Étienne Côté;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h 13.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière
3599

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.